

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 5 novembre 2016, à 9 h au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé, Carol Caron et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser, maire.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Tous les membres sont présents. Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 16.11.05.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour avec les ajouts suivante : 11.6 - Tarification sur le traversier par la STQ, 11.7 - Avis de motion pour modifier le règlement numéro 148, 12.1.1 - Avis de motion pour modifier le règlement numéro 39, 12.1.2 - Lettre du conseil au CCU, 13.4.2 - Achat de mobilier pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2016

Résolution numéro 16.11.05.02

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 1er octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Le véhicule électrique a été commandé auprès de Spécialités électriques le 5 octobre. Un dépôt de 30 % a été demandé;
- L'avis public pour l'assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 156 a été affiché le 1^{er} octobre;
- Une copie du règlement numéro 156 a été transmis à la MRC le 5 octobre;
- L'assemblée publique de consultation sur le règlement numéro 156 s'est tenue le 9 octobre. Un seul citoyen propriétaire était présent;
- Le renouvellement du prêt pour la niveleuse a été signé et transmis à la Caisse populaire de Vigier et Villeray le 4 octobre;
- Le renouvellement de l'adhésion à ATR du Bas-Saint-Laurent a été transmis le 5 octobre;
- La mise à jour de la programmation TECQ a été fait le 12 octobre;
- Les demandeurs de permis, l'inspectrice en bâtiment et le président du CCU ont été informés des décisions du conseil le 7 octobre;
- La prolongation de délais pour l'impression de la mise-à-jour de la politique familiale avec la politique à l'égard des aînés n'est pas nécessaire. Le ministère de la famille a besoin que la Municipalité adopte la politique et le plan d'action dans le délai prévu;
- Un appel de candidatures comme agent ou agente de projet contractuelle pour la mise-à-jour de la politique à l'égard des aînés et de son plan d'action a été fait le 18 octobre;
- Le nom du représentant municipal au conseil d'administration de la Société du parc côtier Kiskotuk a été transmis le 5 octobre;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

- Rencontre de travail hebdomadaire avec le directeur général;
- 6 octobre : participation à la soirée des bénévoles, Coup de chapeau, à St-Hubert; remise du certificat à Mme Nicole Picard;
- Conversation avec Mme Sylvie Bernatchez de la STQ et rencontre avec M. Guy Langelier de la SIR concernant la tarification des VTT sur le traversier par la STQ;
- 20 octobre : rencontre de la MRC, rencontre inter-municipale en inspection, utilisation de 83,5 heures pour des dépenses de 4 009 \$ sur le budget de 9 750 \$ en date du 31 août 2016;
- 29 octobre : rencontre du CCU, sujets Règlement de régie interne et demande de dérogation mineure;
- 30 octobre : rencontre du comité de santé;
- 4 novembre : séance de travail du conseil.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Le directeur général en fait la présentation.

8. Première période de questions

Sept personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Politique familiale : ce que le conseil attend de la Commission consultative des familles et des aînés;
- Nécessité de faire le triage des matières recyclables sur l'île, bilan des coûts et des revenus les deux dernières années;
- Demandes de dérogations mineures à répétition par les nouveaux propriétaires : connaissance des principes de développement du Bout-d'en-Bas et des règlements;
- Les manquements lors de la livraison du carburant en octobre.

9. Demande de dérogation mineure de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond aux dimensions du bâtiment pour la réalisation d'un agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas

9.1 Présentation de la demande

Les requérants désirent agrandir leur bâtiment qui porterait la dimension à 18 pi 8 po de large par 52 pi 2 po de long ;

L'article 6.2 du règlement de zonage (80-2.1) établit que la dimension maximale du côté le plus long est le plus petit côté multiplié par 2,25, soit 42 pieds considérant le côté le plus court du bâtiment des requérants;

Les requérants affirment qu'ils ne peuvent agrandir ni vers le nord, ni vers le sud en raison du zonage ni vers l'est en raison de contraintes topographiques importantes ;

Ils demandent donc une dérogation afin de faire un agrandissement de 10 pi 2 po conformément aux plans déposés.

9.2 Recommandation du CCU

Résolution CCU 16.10.29.05

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 28 septembre 2016 a été déposée par Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour le 408, chemin du Bout-d'en-Bas ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-047 est à l'effet d'accepter un agrandissement du bâtiment principal dont le côté le plus long serait supérieur à 2,25 fois le côté le plus court;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 4 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 48;

CONSIDÉRANT QUE le lot se situe dans la zone A-3 et à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ne peuvent pas construire devant ou derrière le bâtiment en raison des marges de recul et de la configuration du terrain du côté nord;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas de nature à porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété et ne peut avoir pour effet de créer un précédent;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fait l'effort de réduire la superficie de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT l'avis donné par l'inspectrice en bâtiments;
CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis sur toute demande de dérogation mineure;

D'un commun accord, le **comité recommande** au conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour un agrandissement du bâtiment principal dont le côté le plus long serait supérieur à 2,25 fois le côté le plus court au 408, chemin du Bout-d'en-Bas parce qu'il ne peut y avoir d'agrandissement devant ou derrière le bâtiment en raison des marges de recul, la dérogation mineure n'est pas de nature à porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété et ne peut avoir pour effet de créer un précédent.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Période de questions et commentaires du public

Aucun commentaire de la population n'a été adressé au directeur général et aucune intervention du public dans la salle.

9.4 Décision du conseil

Résolution numéro 16.11.05.03

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure datée du 28 septembre 2016 a été déposée par Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour le 408, chemin du Bout-d'en-Bas ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-047 est à l'effet d'accepter un agrandissement du bâtiment principal dont le côté le plus long serait supérieur à 2,25 fois le côté le plus court;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 4 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 48;

CONSIDÉRANT QUE le lot se situe dans la zone A-3 et à l'intérieur de la bande de protection riveraine de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ne peuvent pas construire devant ou derrière le bâtiment en raison des marges de recul et de la configuration du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas de nature à porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété et ne peut avoir pour effet de créer un précédent;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont fait l'effort de réduire la superficie de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT l'avis donné par l'inspectrice en bâtiments;

CONSIDÉRANT l'absence d'objection de la part de la population et particulièrement des voisins immédiats;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour un agrandissement du bâtiment principal dont le côté le plus long serait de

52 pi 2po, donc supérieur à 2,25 fois le côté le plus court, au 408, chemin du Bout-d'en-Bas parce qu'il ne peut y avoir d'agrandissement devant ou derrière le bâtiment en raison des marges de recul, et de la configuration du terrain, la dérogation mineure n'est pas de nature à porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété et ne peut avoir pour effet de créer un précédent.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires en cours

10.1 État des projets d'immobilisation

10.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

L'entrepreneur a procédé à la livraison du bois qui servira à la construction du quai. Il est suggéré de saisir le ministère des pertes occasionnées par le retard dans l'mission du certificat d'autorisation.

10.1.2 Centre communautaire de l'Île

Une visite du bâtiment a été effectuée par le directeur général pour une dernière vérification avant le paiement des avenants. Le rapport a été transmis à l'architecte qui en a informé l'entrepreneur. L'architecte a demandé que tous les travaux soient terminés au moment de sa visite prévue le lundi 7 novembre.

10.1.3 École Michaud

Résolution numéro 16.11.05.04

CONSIDÉRANT la demande qui est faite à l'entrepreneur, les Constructions de l'Empress, de faire une vérification de l'état de la toiture avant le paiement final;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur conteste la prétention de la Municipalité à l'effet que la toiture n'est pas protégée de façon adéquate;

CONSIDÉRANT QU'il n'a pas été constaté que de l'eau ait coulé de la toiture depuis le mois de juin ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur est lié par une garantie de ses travaux pour une durée de deux ans après la livraison du bâtiment ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron,

Que la Municipalité reçoive les travaux de l'École Michaud comme terminés;

Que la Municipalité dénonce à l'entrepreneur le problème de la toiture qui a été constaté;

Que la Municipalité rappelle à l'entrepreneur la durée de la garantie de ses travaux;

Que le conseil autorise le paiement du montant retenu à Constructions de l'Empress.

Adoptée à l'unanimité

10.1.4 Amélioration des infrastructures au site de la station du Phare

Les réponses aux demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le certificat d'autorisation sont en élaborations.

10.2 Service de transport touristique

Le véhicule de 14 places a été commandé auprès de Spécialités électriques. Nous pourrons prendre possession du véhicule au printemps. Le véhicule de 8 places a été entreposé au Pavillon Lindsay pour l'hiver.

10.3 Projet d'aménagement d'un parc et de sentiers dans la forêt aux alentours du Blanc

Aucun développement

10.4 Règlement numéro 156-1 modifiant le règlement de zonage numéro 80-2 concernant le traitement des lots dérogatoires dans les bandes de protection riveraine et les dispositions concernant les véhicules de camping

Résolution numéro 16.11.05.05

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation du 9 octobre 2016;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury,
Que le conseil adopte le règlement numéro 156-1 modifiant le règlement de zonage numéro 80-2 concernant le traitement des lots dérogatoires dans les bandes de protection riveraine et les dispositions concernant les véhicules de camping;
Que les personnes habiles à voter dans les zones touchées soient informées de leur droit de contester le règlement selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Contrat de travail de Mme Martine Girard

Résolution numéro 16.11.05.06

CONSIDÉRANT la proposition de contrat convenue avec Mme Martine Girard;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte la proposition de contrat avec Mme Martine Girard comme consultante contractuelle sur l'organisation de la comptabilité pour en maximiser l'efficacité et la réalisation des travaux de comptabilité.

Adoptée à l'unanimité

11. Affaires nouvelles

11.1 Discours du maire sur la situation financière de la Municipalité en 2016

Conformément à l'article 955 du Code municipal, M. Léopold Fraser fait la présentation de la situation financière de la Municipalité en 2016 et présente un aperçu des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

11.2 Avis de motion pour le dépôt du règlement sur le budget

Avis de motion numéro 16.11.05.07

Avis de motion est **donné par M. Charles Méthé**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet les prévisions des dépenses et de revenus pour l'exercice 2017, l'adoption du taux de taxe générale, de la taxe des vidanges, du taux de la taxe spéciale sur l'emprunt pour l'acquisition de véhicules municipaux, de la taxe spéciale sur le Centre communautaire, des frais de retard, des intérêts annuels et du plan triennal d'immobilisations.

11.3 Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2017

Résolution numéro 16.11.05.08

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil tienne une séance extraordinaire pour l'adoption du *Règlement numéro 160 : Règlement sur le budget 2017* le samedi 3 décembre 2016 à 13 h 30 au Centre communautaire de l'Île.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour 2017

Résolution numéro 16.11.05.09

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

EN CONSÉQUENCE,

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, QUE le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le samedi au Centre communautaire de l'Île et qui débiteront aux heures indiquées :

Le 14 janvier à 9 h 00

Le 4 février à 9 h 00

Le 4 mars à 9 h 00

Le 1er avril à 9 h 00

Le 6 mai à 9 h 00

Le 3 juin à 9 h 00

Le 8 juillet à 9 h 00

Le 5 août à 9 h 00

Le 2 septembre à 9 h 00

Le 7 octobre à 9 h 00

Le 4 novembre à 9 h 00

Le 2 décembre à 9 h 00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11.5 Nomination d'une personne pour représenter la municipalité à la Table touristique inter-municipale

Résolution numéro 16.11.05.10

CONSIDÉRANT le travail conjoint de la municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et la municipalité de L'Isle-Verte en matière de tourisme;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'une Table touristique inter-municipale;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil nomme M. Charles Méthé comme représentant de la municipalité à la Table touristique inter-municipale.

Adoptée à l'unanimité

11.6 - Tarification sur le traversier par la STQ

Résolution numéro 16.11.05.11

CONSIDÉRANT la proposition de la STQ de réduire la tarification de VTT sur le traversier;

CONSIDÉRANT QUE cette baisse entrainera un afflux de VTT sur l'île;

CONSIDÉRANT le danger que représente un afflux de VTT pour les propriétés de l'île par une circulation possible dans tous les chemins privés;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'un contrôle policier des comportements délinquants;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil fasse part à la Société des Traversiers du Québec son opposition à la modification de tarif concernant les VTT.

Adoptée à l'unanimité

11.7 - Avis de motion pour modifier le règlement numéro 148

Avis de motion numéro 16.11.05.12

Avis de motion est **donné par Mme Louise Newbury**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier les dispositions concernant le traitement des plaintes en manquement au règlement numéro 148 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

12. Urbanisme

12.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

12.1.1 Avis de motion pour le dépôt d'un règlement modifiant le règlement no 39 sur la formation d'un comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion numéro 16.11.05.13

Avis de motion est **donné par Mme Louise Newbury**, en vue de l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'apporter diverses modifications au règlement numéro 39 notamment sur la nomination du président du comité et la modalité de la demande d'une réunion extraordinaire.

12.1.2 Lettre du conseil au CCU

Résolution numéro 16.11.05.14

CONSIDÉRANT les plaintes en éthique et en déontologie qui ont été déposées par deux membres du CCU ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil mandate M. Charles Méthé pour rédiger un projet de lettre à l'attention des membres du CCU concernant les valeurs que doivent respecter les membres du CCU.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Demandes de permis

.1 Demande de permis de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour l'agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas

Résolution numéro 16.11.05.15

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2016-046) datée du 28 septembre 2016 de Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 408, chemin du Bout-d'en-Bas ;

CONSIDÉRANT la demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal déposé par Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour le 408, chemin du Bout-d'en-Bas ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est soumise au règlement du PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive du CCU;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accepte la demande de permis Mme Luce Provencher et M. Daniel Raymond pour l'agrandissement du bâtiment principal au 408, chemin du Bout-d'en-Bas, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

13. Rapport des comités (représentants municipaux)

13.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

Des modifications sont à venir à l'exposition. Un comité travaille sur le projet de navette.

13.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Une rencontre du conseil d'administration se tiendra le 26 novembre. Il a été demandé que le début du service d'hélicoptère ait lieu le lundi plutôt que le dimanche.

13.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Les maisons sont maintenant fermées. La saison a été bonne.

13.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

Une rencontre du conseil d'administration a eu lieu le 22 octobre. La prochaine se tiendra le 6 mai 2017. La fête d'automne s'est tenue à la salle Multi du Phare. Il y a eu environ 25 personnes. Une présentation sur le bénévolat a été faite par M. Léopold Fraser.

.1 Nomination de nouveaux membres au Comité Bibliothèque

Résolution numéro 16.11.05.16

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil nomme Mme Lyne Boyer, M. Claude Daoust et Mme Danielle Pitre comme membres du Comité Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

.2 Achat de mobilier pour la bibliothèque

Résolution numéro 16.11.05.17

CONSIDÉRANT les besoins de mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque;
CONSIDÉRANT l'argent disponible dans le Fonds Bibliothèque;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron,
Que le conseil mandate le Comité Bibliothèque pour faire une recherche du mobilier nécessaire à l'opération du service de la bibliothèque;
Que le directeur général soit autorisé à procéder à l'achat dans le cadre du Fonds Bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

13.5 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser

En ce qui concerne la mise-à-jour de la politique familiale, le ministère demande seulement que le conseil adopte la politique et le plan d'action. Il n'est pas nécessaire de fournir un document imprimé. Celui-ci pourra intégrer le plan d'action à l'égard des aînés.

.1 Nomination du comité de sélection pour l'embauche de l'agent-e de projet pour la mise à jour de la politique municipale à l'égard des aînés (MADA)

Résolution numéro 16.11.05.18

CONSIDÉRANT la politique d'embauche et de sélection du personnel adoptée le 2 mai 2015 et portant le numéro 15.05.02.22 ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil crée un comité de sélection composé de M. Denis Cusson, directeur général, de M. Léopold Fraser, membre du conseil responsable des Affaires familiales et des aînés, et, au besoin, une personne de l'extérieur sera recommandée au conseil.

Adoptée à l'unanimité

13.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Il est recommandé la prudence dans les feux en plein air même si on a le droit d'en faire à partir du 1er novembre.

13.7 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé

Une rencontre aura lieu dans deux semaines pour une maquette de l'affichage qui sera installée sur l'autoroute 20. Une recherche de financement est à venir.

13.8 Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 19 octobre. L'adhésion de la Municipalité à la Société du parc côtier Kiskotuk a été confirmée. Un comité est mis sur pied pour que le Parc Kiskotuk soit bien identifié sur les nouvelles publications régionales.

13.9 Santé – Léopold Fraser

Une rencontre du comité Santé s'est tenue le 30 octobre. Un nouveau président a été nommé, M. André-Pierre Contandriopoulos. M. Claude Daoust sera le secrétaire. M. Gérald Dionne sera responsable des communications des Premiers répondants. M. André-Pierre Contandriopoulos complète sa formation comme Premier répondant.

Le comité souhaiterait que la Municipalité fasse l'achat d'un traîneau d'hiver pour les évacuations d'urgence. M. Gérald Dionne organisera une campagne de Socio-financement sur internet. Une soumission a été reçue de l'entreprise Abitibi et Co au montant de 4 546 \$ incluant les taxes. A cela s'ajoute le coût du transport.

Résolution numéro 16.11.05.19

CONSIDÉRANT la nécessité d'un équipement léger pour intervenir dans des endroits difficiles d'accès et pouvant être tiré par une motoneige ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil aille de l'avant pour l'achat d'un traîneau pour les évacuations d'urgence et que l'on fasse usage du socio-financement pour financer en partie cet achat.

Adoptée à l'unanimité

14. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

Les membres se disent inquiets de la qualité des équipements d'Hydro-Québec. Il y a eu trois changements d'équipement lors des dernières semaines. La direction régionale affirmait que les équipements montrant des déficiences avaient été changés l'an dernier et qu'il n'y aurait pas de visite de maintenance qui se ferait cet automne.

15. Trésorerie

15.1 Dépôt du rapport semestriel

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport semestriel. Il prévoit que l'année se terminera avec des revenus qui combleront les dépenses.

15.2 Dépôt du Rapport sur la perception des taxes 2016

Résolution numéro 16.11.05.20

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, et le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales :

8118-52-9879	589,80 \$
8219-35-2354	2 495,07 \$
8421-39-6853	3 695,67 \$
8421-76-8166	353,14 \$
Pour un total de :	7 133,68 \$

Adoptée à l'unanimité

15.3 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 16.11.05.21

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 43 578,06 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 6 457,02 \$ et les prélèvements automatiques représentent 17 966,81 \$ du montant total.

Adoptée à l'unanimité

16. Deuxième période de questions

Six personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- Commission consultative des familles et des aînés : suites du travail à faire pour la mise-à-jour de la politique familiale;
- Traitement des lettres de plainte de membres du CCU concernant un membre du CCU;
- Collecte des vidanges : utilisation d'une remorque avec compacteur plutôt qu'un camion à ordures;
- Rapport semestriel : document public?
- Analyse de l'eau du Centre communautaire de l'Île;
- Coût de l'employée à la bibliothèque cet été;
- Entretien des chemins d'hiver;
- Traineau d'hiver pour les endroits difficiles d'accès ou panne du véhicule d'urgence;
- La vérification de l'état des transformateurs d'Hydro-Québec est sous la responsabilité des citoyens;
- Nécessité d'avoir une génératrice d'appoint au dispensaire;
- Afflux de VTT à l'île avec une baisse de tarif : prévision de difficulté d'intervention pour les premiers répondants en cas d'accident avec des traumatismes multiples;
- Éclairage extérieur du Centre communautaire de l'Île.

17. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 16.11.05.22

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 52.

Adoptée à l'unanimité

Léopold Fraser, maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.